



Sous-comité technique sur les plateformes (SCTP)

Mandat

Première version approuvée par le Comité de préservation et d'accès : 2018-10-05

Révision approuvée par le Comité de préservation et d'accès : 2021-05-13

Objectif :

Le Sous-comité technique sur les plateformes (SCTP) a pour mandat de fournir au personnel du RCDR des conseils, avis et recommandations sur les politiques, pratiques, technologies, infrastructures et approches concernant la gestion des collections numériques. Ceci inclut les éléments suivants :

- Pratiques de préservation
- Plateformes, fonctionnalités et infrastructure de préservation et d'accès
- Collecte de statistiques d'utilisation et production de rapport à ce sujet
- Normes et pratiques de préservation
- Normes, formats et pratiques relatifs aux métadonnées

Le SCTP fournit des conseils aux équipes responsables de la numérisation, des métadonnées et des plateformes, ainsi qu'aux autres membres du personnel, si nécessaire. Il se rencontre occasionnellement au besoin, en plus des trois réunions prévues par année.

Mandat :

1. Métadonnées

Conseiller des pratiques en matière de normes, création, extension et utilisation de métadonnées. Réexaminer et réviser le profil d'utilisation de métadonnées pour les collections de Canadiana. Recommander des approches pour faciliter l'interopérabilité nationale et internationale, en plus de favoriser la découvrabilité.

2. Normes techniques

Examiner les normes nouvelles et en évolution, puis fournir des conseils sur l'utilisation de ces normes pour exploiter les plateformes de Canadiana dans le contexte national et international. Établir des priorités pour l'adoption de nouvelles normes et de pratiques communes au besoin. Veiller à ce que les plans d'adoption de normes soient réalistes et atteignables.

3. Compétences essentielles

Évaluer les compétences nécessaires pour la numérisation, la préservation et les services d'accès. Recommander au personnel du RCDR des approches pour se doter de compétences essentielles, en plus de suggérer d'éventuels partenariats ou l'embauche de fournisseurs externes au besoin.

Membres :

- Un (1) membre actuel du CPA qui assure la présidence
- Un (1) membre ayant de l'expérience auprès de Scholars Portal
- Deux (2) à quatre (4) individus, provenant des établissements membres du RCDR, qui ont de l'expertise en métadonnées, préservation numérique ou certification de normes numériques. Ces personnes doivent refléter dans la mesure du possible la diversité des membres et régions du RCDR.
- Un (1) ou deux (2) individus ayant de l'expérience en métadonnées, numérisation ou normes/pratiques de préservation numérique afin d'équilibrer l'expertise du comité.

Le sous-comité bénéficiera de soutien du personnel de l'organisation, à la demande de la directrice générale qui aura consulté préalablement la présidence. D'autres membres de l'équipe administrative du RCDR pourraient participer aux réunions si nécessaire.

Processus de nomination :

Le CPA nomme les membres et la présidence du SCTP. Ces derniers siègent au sous-comité pour un mandat de deux ans, qui est renouvelable une fois, à condition d'y consentir et à la discrétion du CPA.

Présidence :

La présidence du sous-comité est un membre du CPA qui est nommé par le CPA.

Réunions :

Les réunions peuvent se tenir à tout moment, à condition qu'un avis écrit ait été donné à chaque membre du comité au moins 7 jours à l'avance, à l'exclusion du jour où l'avis est donné, avant la tenue de la réunion. Le sous-comité peut renoncer à l'avis de réunion s'il obtient le consentement écrit unanime de tous les membres.

Les réunions sont virtuelles et elles ont lieu au moment que juge nécessaire la présidence. En consultation avec la directrice générale du RCDR, la présidence peut choisir d'organiser une réunion en personne par année, dont le lieu reste à déterminer.

Le quorum pour les réunions est la majorité des membres du sous-comité (excluant le personnel de l'organisation).

Partage des responsabilités et voies de communication :

Le sous-comité relève du CPA. La présidence du SCTP soumet régulièrement des rapports sur ses activités au CPA, ainsi que des recommandations écrites, le cas échéant.

Politiques administratives et financières :

- Les mandats du SCTP ne sont pas rémunérés
- Conformément aux politiques du RCDR à cet égard, les frais de déplacement et de réunion des membres du SCTP sont remboursés
- Les membres du SCTP doivent se conformer aux directives et procédures en matière de conflit d'intérêts du conseil d'administration

Calendrier :

Les membres nommés avant le 1^{er} janvier 2021 termineront leur mandat, qui prend fin à l'assemblée générale annuelle (AGA) 2021 du RCDR. Les membres nouveaux et reconduits du SCTP commencent leur mandat immédiatement après l'AGA 2021 du RCDR.

Le CPA réévalue ce mandat tous les trois ans.